

Le rôle de l'archiviste municipal

Monique Mestayer

Citer ce document / Cite this document :

Mestayer Monique. Le rôle de l'archiviste municipal. In: La Gazette des archives, n°31, 1960. pp. 175-182;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1960.1612>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1960_num_31_1_1612

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LE ROLE DE L'ARCHIVISTE MUNICIPAL

Archiviste d'une ville de moyenne importance, puisque Douai a environ 50.000 habitants, mais conservant encore une solide tradition intellectuelle, c'est en quelque sorte un tableau des activités diverses auxquelles j'ai participé que je voudrais dresser pour qu'à leur tour les autres archivistes puissent faire part de leurs travaux divers et qu'alors une synthèse s'établisse sur le rôle de l'archiviste municipal, l'action qu'il peut jouer et l'influence qu'il peut avoir dans sa cité.

On peut répartir l'activité de l'archiviste sur deux plans différents : le plan administratif et le plan culturel.

LE PLAN ADMINISTRATIF.

Je crois que les problèmes soulevés par l'administration d'un dépôt d'archives dans une grande ville ne sont guère différents, quoique à une échelle moindre, de ceux d'un dépôt d'archives départementales. Il faut cependant remarquer que l'administration des villes, qui jouit d'une certaine autonomie, ne se laisse guère influencer par les lettres ou circulaires émanant de la Direction des Archives et que les problèmes d'un service d'archives lui sont beaucoup moins familiers qu'à l'administration préfectorale, habituée depuis longtemps à avoir un archiviste départemental.

L'organisation proprement dite du service dépend de trois facteurs : un local, un budget, du personnel.

Le local.

Comme partout, le problème de l'espace se pose avec d'autant plus d'acuité que certaines villes se développent rapidement et que la masse des archives devient donc considérable, alors que les locaux (quand ils existent), comme ceux de Douai conçus au siècle dernier, ne répondent plus aux besoins du service. Il est alors très difficile d'installer de nouveaux rayonnages lorsque le dépôt est au deuxième étage sans guère de possibilités d'extension, à moins d'engager des frais qui paraissent d'autant plus énormes pour le budget

de la ville que pendant très longtemps les archives n'ont rien coûté. Une ville a moins de ressources qu'un département et on ne peut donc envisager sauf exception la construction d'un nouveau dépôt, malgré l'aide de l'État.

Le budget.

En principe, il est obligatoire d'avoir un crédit réservé aux Archives. En fait, il semble que les villes puissent échapper à cette obligation puisque, pendant deux ans, mon service a dû vivre sur le budget du secrétariat général sans la possibilité de faire aucune prévision de dépenses pour l'année. Ce n'est que grâce à des contacts plus étroits avec la municipalité que le problème vient de se trouver résolu dans son principe même. Ainsi le service des Archives, qui avait en fait son autonomie administrative (dépendant directement du secrétaire général) recouvrait aussi son autonomie financière, indispensable à son bon fonctionnement.

Le personnel.

Là encore, ce sont des difficultés qui attendent l'archiviste. L'aide temporaire pour les gros travaux de nettoyage ou de transport ne faisait pas défaut, mais la ville, ayant fait un effort considérable en créant le poste d'archiviste de première catégorie, estimait qu'il n'était pas possible pour l'instant d'en faire un second pour lui donner un aide, et il a fallu attendre deux ans pour que là aussi un début de solution soit apporté avec un employé auxiliaire à mi-temps.

Pour ces trois chapitres, il est utile de connaître municipalité et conseil municipal, de leur expliquer le rôle des Archives, de faire des recherches pour les uns ou les autres, de faire visiter les locaux et de montrer les besoins. Il faudrait peut-être examiner la possibilité de faire diffuser officiellement le rapport annuel au maire auprès des conseillers municipaux ou au moins des adjoints de la même façon que le rapport du directeur des services d'archives du département au préfet l'est auprès des conseillers généraux, afin que tous soient au courant du fonctionnement du service.

Le fonctionnement du service.

Pour les archives anciennes, les problèmes ne diffèrent pas de ceux d'un département. Le cadre de classement officiel a été respecté à Douai ; les cinq premières séries ont déjà été cotées et inventoriées (inventaire imprimé), les autres sont classées sommairement et attendent un inventaire. Le récolement effectué à mon entrée en fonctions en tient lieu, étant plus détaillé pour ces séries. La nécessité d'établir des tables pour l'inventaire se faisant sentir, celles-ci ont été commencées.

Pour les archives modernes, le cadre de classement n'est évidemment plus à jour ; cependant il peut encore servir tel quel, le principal étant de déterminer

une fois pour toutes dans quelle série ou sous-série on doit ranger certains documents non prévus. Pour les recherches, une table alphabétique par matières est absolument indispensable, et l'inventaire par séries et sous-séries ne sert que pour des recherches englobant l'activité de tout un service ou pour des recherches historiques. Quant au classement décimal, je crois qu'il ne peut être appliqué, à moins d'avoir beaucoup de place et de ne pas craindre les déménagements successifs de dossiers¹. L'emplacement matériel des dossiers n'a que peu d'importance par rapport à leur objet, du moment qu'une fiche-matière permet de retrouver leur cote sans effort.

Mais avant de classer, il faut que les services de la ville opèrent des versements. La première chose à faire, c'est de savoir quels sont ces services et leurs attributions. Cela paraît évident, mais en pratique ce n'est pas si facile à savoir. En dehors des services administratifs et techniques rattachés directement au secrétariat général, il y a les services concédés en régie (entrepôts, bains municipaux, etc.) ou par convention (service des eaux). D'autre part les attributions des services administratifs changent fréquemment et l'archiviste n'en est guère averti, à moins de bouleversement complet. Les services techniques et culturels se dessaisissent difficilement de leurs dossiers, dont par ailleurs les doubles de certaines pièces sont parfois versés par le secrétariat général, ce qui complique les problèmes de classement, une même affaire pouvant être représentée par deux ou trois dossiers à demi-semblables et versés à des dates différentes.

Cependant la plus grosse difficulté est d'empêcher le tri avant le versement ; celui-ci est d'ailleurs fait dans une louable intention la plupart du temps : c'est pour éviter du travail à l'archiviste ! J'ai pourtant fait prendre par le maire un arrêté portant règlement des Archives, dont un article interdit cette pratique, mais je ne me fais guère d'illusion sur la portée d'un tel document. Le plus efficace est encore les contacts personnels avec les divers chefs de service pour leur expliquer le point de vue des Archives. Ces contacts m'ont d'ailleurs permis de leur faire adopter le système du bordereau de versement établi en double exemplaire. Mais la pratique de verser les dossiers « au compte-gouttes », par deux ou trois, fait que parfois le bordereau est absent et que je dois rechercher le service versant qui a fait déposer les dossiers dans la case « correspondance des Archives » sans mettre aucune explication.

Pour inciter les chefs de service à verser leurs dossiers, il n'existe qu'un moyen, c'est de les retrouver plus vite aux Archives que dans leurs bureaux ; c'est le rôle du fichier-matières. Après quelques expériences, les dossiers n'ont pas tardé à arriver sans même avoir besoin de les demander.

Il arrive même que je puisse donner des conseils sur les méthodes de classement et les meubles et fichiers nécessaires dans les bureaux, car dans

1. Le classement décimal n'est, du reste, pas compatible avec le règlement dans l'état actuel des choses (N.D.L.R.).

la plupart des services, le désordre est extrême et certaines pièces considérées comme perdues depuis quinze ou vingt ans se retrouvent lorsque les dossiers sont versés aux Archives.

Il faut ajouter cependant que plus les services sont près des Archives, plus ils ont tendance à verser. Même la cour de l'Hôtel de Ville est un obstacle très sérieux à cette opération : voirie et bâtiments ne font guère opérer de recherches aux Archives, sans doute parce que leurs bureaux se trouvent dans le bâtiment d'en face.

Pour le tri, le manque de place oblige à y procéder le plus rapidement possible ou à enregistrer et coter les dossiers sans y toucher, la disposition des boîtes sur les rayonnages ne permettant pas de solution d'attente en dehors des quelques rayons de la salle de classement, vite encombrés. C'est là un gros problème, car les dossiers les derniers versés sont les plus redemandés et pour les retrouver facilement, il faut qu'ils soient classés et inventoriés. A cela s'ajoute le fait que, depuis mon arrivée, l'âge des dossiers versés s'abaisse considérablement en raison même de la facilité à les retrouver aux Archives, ceci au moins pour les services administratifs, et que le tri devient donc de plus en plus difficile.

Je ne veux pas parler ici du contact avec les travailleurs, car le rôle d'un archiviste municipal ne diffère pas en cela de celui d'un archiviste départemental. Public composé en majorité d'étudiants, d'élèves, de professeurs et de fonctionnaires (avec beaucoup d'étrangers à cause de la proximité de la frontière), il ne pose pas de problèmes particuliers.

LE PLAN CULTUREL.

Sur ce plan, je crois que l'archiviste municipal, moins absorbé peut-être par des tâches administratives, peut prendre une grande place dans sa cité et se mêler davantage à sa vie. Je dois malgré tout tenir compte du fait que la ville de Douai réunit tout un concours de circonstances éminemment favorables aux expériences culturelles, qui avaient déjà été exploitées par le conservateur du Musée lors de mon arrivée. La tâche m'a donc été très facilitée et il est possible que, malgré bonne volonté et effort, on ne puisse pas réaliser ailleurs tout ce qui a pu l'être à Douai.

Il faut d'abord insister sur un fait, très important par lui-même et qui frappe tous les étrangers qui entrent en contact avec nous sur le plan intellectuel : c'est l'« esprit d'équipe » qui anime tous ceux qui travaillent dans cette direction. Équipes diverses, mais remplies du désir de progresser et dont Musée et Archives forment le lien.

Ceci se concrétise d'abord dans la coopération du Musée et des Archives, qui est indispensable sur le plan historique et archéologique. Les recherches communes sur ces questions sont très profitables pour la science elle-même. D'autre part un bon nombre d'initiatives culturelles sont prises en commun,

dont je parlerai plus loin : commission d'études locales, expositions pédagogiques avec le concours de l'enseignement, regroupement des bonnes volontés, surveillance des monuments, objets d'art, etc. Il est donc parfois difficile de préciser la part des Archives. Il serait d'ailleurs souhaitable que cette coopération s'étende à la Bibliothèque d'une façon plus étroite qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Il y a un autre point à signaler, c'est que le fait d'être sur place à l'Hôtel de Ville me permet d'opérer la liaison entre les diverses organisations dont je fais partie et le secrétaire général adjoint spécialement chargé des affaires culturelles : théâtre, fêtes, cérémonies diverses, etc. Je participe ainsi plus ou moins visiblement à l'élaboration de certaines cérémonies et commémorations en essayant d'améliorer leur caractère culturel.

Collaboration avec l'enseignement.

Celle-ci est très facile, en raison de la bonne volonté et même de l'aide efficace des inspecteurs primaires, des directeurs d'établissements et des professeurs.

Dès avant mon arrivée, deux expositions regroupant Musée, Bibliothèque, Archives et instituteurs avaient eu lieu avec un grand succès à l'initiative du conservateur du Musée. La troisième, à laquelle j'ai participé, fut préparée pendant deux ans et a eu lieu en 1960 dans deux salles du Musée. Consacrée à « Douai dans la Flandre de Charles-Quint », elle se présentait, comme les deux précédentes, sous une forme pédagogique très attrayante. Le plan de l'exposition une fois établi, le travail de recherches et d'exploitation pédagogique des documents sous forme de tableaux, de cartes, de dessins fut distribué entre une quinzaine d'instituteurs et quelques professeurs. Plusieurs réunions de mise au point furent nécessaires avant le regroupement des réalisations pratiques. L'exposition se présentait donc sous forme de grands panneaux explicatifs illustrés par des vitrines de documents ou de manuscrits et imprimés et par des peintures et des sculptures, le but de l'exposition étant de montrer aux élèves un panorama de la vie au XVI^e siècle. Une brochure réalisée par plusieurs des participants et illustrée de documents et œuvres d'art exposés mit à la disposition des élèves une explication claire et simple de l'histoire de cette époque en Flandre, sans être un catalogue de l'exposition. Plus de 7.000 élèves de tout l'arrondissement sont venus visiter cette exposition sous la conduite de leurs professeurs, prenant ainsi contact avec documents et œuvres d'art. Attirés par le Musée, ils y reviendront ensuite seuls ou par petits groupes.

Aux Archives même fonctionne un service éducatif qui a débuté en 1958-1959, et qui a pris tout de suite une grande extension dans le secondaire. Écoles normales et lycées y viennent avec enthousiasme, autant de la part des élèves que des professeurs. Rapports et comptes rendus témoignent

de l'intérêt pris par les élèves, qui n'hésitent pas à revenir ensuite. C'est ainsi que les élèves de quatrième année de l'École normale ont été, en 1959-1960, plus de quinze à faire une monographie historique, et que certains, plus particulièrement intéressés par l'histoire, viendront ensuite grossir les rangs de la commission d'Études locales. J'ai d'ailleurs préparé à leur intention, et en collaboration avec leurs professeurs, une page de conseils sur l'élaboration d'une monographie, qui est ronéotypée et distribuée à tous ceux qui veulent en entreprendre une. Cela me permet de ne pas recommencer à chacun les mêmes recommandations au risque d'en oublier certaines.

Une autre entreprise est en cours : c'est l'édition de textes sur l'histoire de Douai destinés à l'enseignement. Un essai de plusieurs textes ronéotypés (avec notes et traduction s'il en est besoin) est en cours dans les Écoles normales et dans quelques classes du lycée de jeunes filles, pour que les professeurs puissent en faire la critique avant l'impression. Cette initiative a d'ailleurs été très bien accueillie, et a été approuvée aussi bien par les instituteurs que par les professeurs du secondaire.

Collaboration avec le Syndicat d'initiative.

Celui-ci étant chargé de mettre en valeur et de faire connaître les richesses historiques et archéologiques de la ville, il est naturel que l'archiviste participe à ses travaux, d'autant plus que le Syndicat d'initiative joue un rôle de liaison entre les divers organismes culturels de la ville et dans l'organisation des principales manifestations. C'est ainsi que, pour la célébration du centenaire de la mort de Marceline Desbordes-Valmore, un vaste programme de manifestations avait été mis sur pied pour entraîner toute la population douaisienne. Je me suis particulièrement occupée, avec l'Union du commerce, d'une présentation de vitrines consacrées à Marceline et son temps, à laquelle 85 commerçants ont participé, et j'ai travaillé en commun avec les autres membres à la mise au point des diverses journées et festivités.

La préparation de la revue trimestrielle *Les Amis de Douai*, éditée par le Syndicat, est faite en équipe par le bureau dont je fais partie en tant que secrétaire, ainsi que les autres publications, guide, dépliants, etc.

Pendant les mois d'été, un repérage des anciennes maisons de Douai avec notation de leurs principales caractéristiques est accompli par une équipe composée en particulier du président du Syndicat d'initiative, du conservateur du Musée, de l'archiviste et du bibliothécaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Cela permettra la confection d'un fichier maison par maison, grâce auquel on pourra reconstituer la ville à différentes époques et entreprendre l'étude de sa topographie.

Collaboration avec les sociétés savantes.

Il existe une société savante déjà très ancienne, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Malgré les efforts de certains de ses membres, l'état d'esprit de ceux qui la dirigent lui a fait conserver un académisme dépassé et étriqué, renfermé dans un cercle étroit et sans liaison avec le public cultivé. Les femmes et les fonctionnaires n'y sont admis que difficilement, et ceux qui feraient œuvre utile en sont exclus pour conserver à la Société son caractère d'« honnabilité » sociale.

Aussi, bien que nous en faisons tous deux partie, le conservateur du Musée et moi-même avons fondé, au sein du Syndicat d'initiative, une « commission d'études locales » partagée en trois sections : histoire locale, art-archéologie-monuments, sciences naturelles, qui regroupe tous les gens qui dans l'arrondissement sont décidés à travailler. Chaque section emploie des méthodes assez semblables à celles des « séminaires » en faculté : exposés de méthodologie, bibliographie, grandes enquêtes auxquelles tous les membres participent et dont les résultats sont exploités en commun. Cela n'empêche pas les travaux individuels dont chacun fait part aux autres au cours des réunions.

Cette commission, bien qu'ayant à peine un an, a déjà fait du bon travail. Deux enquêtes sont en cours, l'une sur toutes les sources de la recherche dans l'arrondissement, l'autre pour le relevé des lieux-dits du cadastre dans chaque commune. Le secrétariat a son siège aux Archives, qui conserveront ainsi la documentation réunie et pourront en faire bénéficier tous ceux qui en auront besoin. Quand il est fait une découverte intéressante dans une commune de l'arrondissement, grâce au réseau de correspondants ainsi établi, Musée ou Archives en sont prévenus rapidement et peuvent agir en conséquence.

Cette commission permet aussi de surveiller discrètement et de guider les petits groupements locaux qui désirent travailler l'histoire de leur commune afin de leur éviter de perdre du temps en travaux inutiles par suite de leur manque d'expérience.

Enfin elle est en liaison avec les facultés, en particulier avec le Centre régional de recherches historiques. Plusieurs professeurs sont venus faire des exposés et sont disposés à nous aider, tandis que de son côté la commission est décidée dans la mesure du possible à participer aux enquêtes du Centre. La section scientifique va entrer en contact avec les Houillères, les Ponts et Chaussées et l'École d'agriculture de Douai, tant au point de vue géologique qu'au point de vue botanique.

Enfin une équipe d'une dizaine de membres, unis par l'amitié et le désir de collaborer à une œuvre utile à la ville et son histoire, après avoir patiemment et minutieusement restauré pendant six ans le plan en relief de la ville qui se trouve au Musée et qui, datant de 1709, est un document très précieux

pour la topographie de Douai, se réunit maintenant chaque semaine au Musée autour du fonds de chirographes des Archives pour en faire l'analyse. Ils ont surmonté les difficultés de la paléographie et de l'ancien français et sont en train d'analyser les testaments du XIII^e siècle.

En conclusion, je ne peux que redire qu'aucune des réalisations dont je vient de parler n'aurait pu être menée à bien ni même entreprise si le travail n'avait été fait en équipe. L'archiviste seul ne peut pas rayonner loin de son dépôt, mais au contraire, s'il fait de celui-ci le centre de la recherche historique locale, s'il trouve des gens disposés à travailler en commun, il lui est alors facile de prendre des initiatives de toutes sortes, et nombreux sont les archivistes de grandes villes qui ont déjà entrepris des réalisations très intéressantes. Puisse cet article les inciter à en faire part à leur tour pour que chacun profite des efforts et des idées de tous.

Monique MESTAYER,
archiviste municipale de Douai.

Nota. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts vient de décider une réforme de ses statuts en doublant le nombre de ses membres, permettant ainsi peu à peu à ceux qui composent la commission d'études locales d'en faire partie et d'y apporter de nouvelles méthodes de travail. Un congrès régional des sociétés savantes du Nord de la France se tiendra d'ailleurs à Douai, sous son patronage, le 11 juin 1961.